

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 15 février 2017, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 20 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

M. Oneil Lemieux, Armagh
M. David Christopher, Beaumont
M. Daniel Talbot, Buckland
M. Marcel Blais, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Michel Bonneau, Saint-Anselme
M. Dominic Roy, Saint-Charles
M. Clément Pouliot, Sainte-Claire
M. Jean-Louis Thibault, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Yvon Bruneau, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Gilles Vézina, Saint-Michel
M. Donald Therrien, Saint-Malachie
M. Claude Lachance, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Giles Breton, Saint-Raphaël
M. Benoît Tanguay, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Hervé Blais, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Christian Noël, directeur général adjoint

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Hervé Blais, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que l'ordre du jour suivant soit adopté avec varia ouvert :

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 18 janvier 2017
4. Comptes et recettes du mois
5. Rencontre :
 - Rendez-vous Bellechasse – M. Guy Boudreau
6. Période de questions
7. Aménagement et urbanisme :
 - 7.1. Conformités
 - 7.2. Remplacement aménagiste – Suivi
8. Matières résiduelles :
 - 8.1. Travaux LET – Avis de motion
 - 8.2. Travaux LET – Offre de services
 - 8.3. Contenants roll-off – Soumissions
 - 8.4. PTMOBC – Demande de report
9. Administration :
 - 9.1. Correspondance
 - 9.2. Travaux Piste cyclable – Avis de motion
 - 9.3. Acériculture
 - 9.4. Transport de personnes – Embauche
 - 9.5. TACA – Aide financière
 - 9.6. 3^e lien – Participation MRC
 - 9.7. CIM – Adhésion
 - 9.8. Perception des amendes – Substitut
 - 9.9. Programme mobilisation diversité
 - 9.10. Pacte rural 2014-2015 et FDT 2015-2016 – Saint-Malachie
 - 9.11. Projet Viva Vélo
 - 9.12. Gaz naturel – Motion félicitations
 - 9.13. ACDC – Nomination d'un représentant
 - 9.14. Fonds Jeunes promoteurs
10. Sécurité incendie :
 - 10.1. Formation – Aide financière
11. Dossiers :
 - 11.1. Planification stratégique
12. Informations :
 - 12.1. Statistiques d'exploitation - Transport de personnes
 - 12.2. Organigramme MRC
 - 12.3. Parc éolien – Redistribution profits
 - 12.4. Recensement Statistiques Canada

12.5. FARR

12.6. Portrait de santé

13. Varia :

- Programme Changez d'air – Recyclage de poêles à bois désuets
- OMH

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-019

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 JANVIER 2017

Il est proposé par M. Gilles Nadeau,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que le procès-verbal de la séance régulière du 18 janvier 2017 soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-020

4. RAPPORTS DES DÉPENSES AUTORISÉES ET DES RECETTES PERÇUES – DÉCEMBRE 2016 ET JANVIER 2017

Il est proposé par M. Donald Therrien,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

que les rapports des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2016, au montant de 2 094 967,84 \$ et du mois de janvier 2017, au montant de 1 257 601,18 et ceux des recettes pour le mois de décembre 2016, au montant de 803 906,73 et du mois de janvier 2017, au montant de 806 451,11 \$ soient approuvés tels que présentés.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-021

5. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 611-17 modifiant le Règlement de lotissement no 412-05 de la municipalité de Saint-Henri afin de diminuer les superficies minimales de lotissement pour une habitation multifamiliale avec stationnement;

ATTENDU que le règlement no 412-05 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 611-17 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 611-17 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-022

6. CONFORMITÉ – MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

ATTENDU que la municipalité de Saint-Henri a transmis le règlement no 610-17 modifiant le Règlement de lotissement no 409-05 de la municipalité de Saint-Henri afin d'ajouter des conditions de construction sur la façade des bâtiments commerciaux de la zone 34-C;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 610-17 de la municipalité de Saint-Henri en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-023

7. CONFORMITÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

ATTENDU que la municipalité de Saint-Gervais a transmis le règlement no 326-16 modifiant le Règlement de zonage no 247-04 de la municipalité de Saint-Gervais afin d'ajouter un usage de vente en gros dans la zone 11-C;

ATTENDU que le règlement no 247-04 a déjà reçu un certificat de conformité en regard du schéma d'aménagement;

ATTENDU qu'après vérification, le règlement no 326-16 s'avère conforme au schéma révisé.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,
appuyé par M. Oneil Lemieux
et résolu

d'autoriser la secrétaire-trésorière de la MRC de Bellechasse à émettre un certificat de conformité au règlement no 326-16 de la municipalité de Saint-Gervais en regard du schéma d'aménagement révisé.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-024

8. EMBAUCHE - AMÉNAGISTE

ATTENDU que le poste de directeur du service de l'aménagement doit être comblé suite à l'annonce du départ à la retraite de M. Gaétan Patry et ce, le 30 juin 2017 ;

ATTENDU qu'un comité de sélection a été mis en place, composé de Mme Anick Beaudoin et de MM. Hervé Blais, Christian Noël et Gaétan Patry et que des entrevues ont été tenues pour le poste à combler;

ATTENDU que les membres du Comité en sont arrivés à une recommandation unanime sur la candidate à embaucher.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M Gilles Vézina,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

1° que Mme Catherine Bergeron soit embauchée à titre de directrice du service d'aménagement pour un poste régulier, temps plein à compter du 3 juillet 2017 sous condition qu'elle réussisse son panier de gestion ;

2° qu'elle sera alors rémunérée selon la classe 9, échelon 4 de la structure salariale de la MRC ;

3° que Mme Bergeron assiste M. Gaétan Patry dans ses tâches jusqu'à la date de sa prise de retraite et ce, afin d'assurer une transition efficace relative à la connaissance des dossiers;

4° que la directrice générale soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, les documents relatifs à cette embauche.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-025

9. AVIS DE MOTION – TRAVAUX LET

AVIS DE MOTION est par la présente donné par M. Martin J. Côté, maire de la municipalité de Saint-Lazare, qu'à une prochaine séance du conseil de la MRC de Bellechasse un règlement d'emprunt relatif au financement de travaux à réaliser en 2017 au Lieu d'enfouissement technique pour l'aménagement de 2 nouvelles cellules, pour du recouvrement final ainsi que pour l'aménagement d'une nouvelle station de pompage permettant d'optimiser le système de traitement des eaux de lixiviation, sera soumis pour adoption par le Conseil de la MRC.

10. TRAVAUX LET 2017 – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS

ATTENDU que des travaux majeurs doivent être réalisés en 2017 au Lieu d'enfouissement technique de la MRC;

ATTENDU que ces travaux consistent à aménager 2 nouvelles cellules d'enfouissement, à effectuer un recouvrement final sur une superficie approximative de 4 500 M² et à aménager une nouvelle station de pompage pour optimiser le système de traitement des eaux de lixiviation ;

ATTENDU que WSP (anciennement Génivar) a déposé une offre de services professionnels datée du 8 février 2017 pour l'exécution du mandat mentionné précédemment ;

ATTENDU que WSP a été impliqué directement dans toutes les étapes d'implantation du Lieu d'enfouissement technique en 2002 ;

ATTENDU qu'il serait avantageux de confier la conception des plans et devis, la surveillance bureau et de chantier ainsi que l'assurance qualité à une firme de consultants qui a une excellente connaissance du dossier du Lieu d'enfouissement de la MRC ;

ATTENDU que l'offre de services professionnels de WSP est très bien détaillée et couvre toutes les interventions d'ingénierie requises, telles la préparation des documents d'appel d'offres et de construction, la surveillance des travaux (bureau et résidences de chantier) ainsi que l'assurance qualité (incluant les frais de laboratoire externe);

ATTENDU que les honoraires demandés sont jugés raisonnables par la direction du service de gestion de matières résiduelles qui a évalué la proposition et qu'ils sont compétitifs par rapport aux conditions prévalant sur le marché pour ce type de mandat professionnel;

ATTENDU que Me Raymond Mainguy, avocat au cabinet Jolicoeur Lacasse, a déposé une opinion juridique le 26 août 2011 dans laquelle il soumet que la MRC pouvait adjuger à Genivar, sans appel d'offres, un contrat de services professionnels d'ingénierie étant donné que ce contrat rencontre toutes les conditions d'exception prévues au deuxième alinéa de l'article 938 du Code municipal ;

ATTENDU que Me André Lemay, avocat au cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, partageait l'avis de Me Mainguy dans une opinion légale qu'il a émise le 14 juin 2011 pour la Régie intermunicipale de gestion des déchets des Chutes-de-la-Chaudière pour une situation semblable;

ATTENDU que l'article 938, alinéa 2 du Code municipal n'a pas été modifié depuis l'année 2011;

ATTENDU que selon l'analyse effectuée, il ne serait pas avantageux de procéder à un processus complet de demande de soumissions pour des services professionnels en ingénierie et ce, afin de planifier tous les travaux à réaliser au Lieu d'enfouissement de façon optimale et en conformité avec les exigences et les attentes actuelles et futures.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Donald Therrien
et résolu

- 1° que le Conseil de la MRC de Bellechasse approuve l'exécution des travaux précédemment décrits au cours de l'année 2017.
- 2° de retenir l'offre de services professionnels déposée par WSP.
- 3° que cette résolution soit effective en ce qui concerne l'exécution des travaux seulement lorsque le règlement d'emprunt qui sera adopté ultérieurement par la MRC de Bellechasse pour le financement desdits travaux aura reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-027 **11. SOUSSIONS CONTENANTS MÉTALLIQUES (ROLL-OFF)**

ATTENDU que l'achat de quatre (4) conteneurs métalliques a été prévu au cours de l'année 2017;

ATTENDU qu'une demande de soumissions a été faite par voie d'invitation auprès de 2 entreprises.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton
appuyé par M. Benoît Tanguay
et résolu

d'accepter la soumission la plus basse qui a été déposée par Fabrication DALJI Inc. au montant de 22 960 \$ avant taxes pour la fourniture et la livraison de 4 contenants métalliques mesurant 20 pieds X 8 pieds X 7 ½ ayant un volume de 40 verges cubes.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-028

12. PTMOBC – REPORT DE LA DATE LIMITE DE DÉPÔT DE PROJETS

ATTENDU que le plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR) adopté par le MDDELCC prévoit le bannissement de l'élimination de la matière organique d'ici 2020 et que le PGMR révisé de la MRC de Bellechasse, adopté le 17 août 2016, prévoit des mesures pour permettre de s'y conformer et vise même de parvenir à n'enfouir que le déchet ultime d'ici 2035;

ATTENDU que le programme mis en place pour contribuer au financement de l'implantation de stratégies de gestion de la matière organique à grande échelle, soit le Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage (PTMOBC) avait établi que la mise en fonction des installations financées devait être faite en 2019 dans le cadre normatif initial de ce programme;

ATTENDU que l'adoption du pacte fiscal entre le gouvernement du Québec et les municipalités qui découle de l'accord de partenariat 2016-2019 a permis de repousser la date de mise en fonction des installations jusqu'en 2022, afin de permettre, notamment aux municipalités, de faire un choix d'implantation de stratégie cohérent;

ATTENDU que la date limite de dépôt d'un projet au PTMOBC est actuellement fixée au 31 décembre 2017 et que cette date n'a pas été mise à jour en fonction du nouveau pacte fiscal Québec-municipalités 2016-2019;

ATTENDU que les analyses prévues dans les mesures incluses par la MRC de Bellechasse dans le PGMR devraient permettre de statuer sur la meilleure stratégie de gestion de la matière organique et que celles-ci seront déterminantes sur le choix de déposer ou non un projet dans le cadre du PTMOBC;

ATTENDU que le Conseil de la MRC a d'ailleurs choisi de contribuer (résolution C.M. 257-16) à une étude conjointement avec la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour Nicolet-Yamaska et les MRC de l'Érable et de l'Islet visant à faire une démonstration (projet pilote de tri mécanobiologique) avec les experts du CRIQ qui travaillent sur ce dossier depuis plusieurs années.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Dumont,
appuyé par M. David Christopher
et résolu

1^o que la MRC demande au MDDELCC de reporter la date limite de dépôt de projets du PTMOBC, au moins jusqu'au 31 décembre 2019;

2^o que cette résolution soit expédiée au MDDELCC, au MAMOT, à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR et à Mme Dominique Vien, députée de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-029

13. AVIS DE MOTION – TRAVAUX SUR LA PISTE CYCLABLE

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Gilles Breton qu'un règlement d'emprunt, relatif au financement de travaux de réfection de ponceaux et de chaussée à différents endroits sur la piste cyclable, sera présenté, pour adoption, à une séance subséquente de ce Conseil.

C.M. 17-02-030

14. BELLECHASSE, BERCEAU MONDIAL DE LA TECHNOLOGIE ACÉRICOLE

ATTENDU que le début du développement de la plaine côtière de Bellechasse se situe en 1672 ;

ATTENDU qu'après 1685, les défricheurs ont commencé à entailler à la hache pour obtenir le sucre utile à leur consommation ;

ATTENDU qu'une ordonnance d'interdiction d'entailler de l'intendant Michel Bégon de la Nouvelle-France a été proclamée en 1716 ;

ATTENDU que l'activité acéricole intéresse les pionniers de Bellechasse au point de développer et faire accepter, par les autorités, de nouvelles façons d'entailler ;

ATTENDU que ces mêmes pionniers ont adopté de nouvelles façons d'entailler en se tournant vers la gouge vers 1850 ;

ATTENDU que l'entreprise IPL débute la fabrication de chaudières et chalumeaux de plastique à Saint-Damien en 1960 ;

ATTENDU qu'au printemps 1973, M. Clément Métivier, dirigeant d'IPL, met en application son idée de « traire ses érables », innove et récolte son eau d'érable à l'aide d'un système vacuum IPL, commercialisé sous le nom « Sysvac », constituant ainsi la plus grande innovation dans l'évolution de l'acériculture Québécoise ;

ATTENDU que l'idée d'utiliser le système d'osmose pour la séparation de l'eau sucrée a été testée pour la première fois à l'intérieur de deux érablières de Bellechasse au début des années 80 après avoir acquis l'équipement dont l'usage était initialement conçu pour la séparation de l'eau salée auprès d'une entreprise américaine ;

ATTENDU que l'entreprise CDL dépose un brevet relativement à l'invention du petit chalumeau santé 5|16 ;

ATTENDU qu'un livre publié en 2016 par monsieur Réjean Bilodeau et intitulé "L'histoire de l'acériculture et des sucriers de Bellechasse 1716-2016";

ATTENDU la recommandation faite par le Comité administratif.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,

appuyé par M. Daniel Pouliot

et résolu

de recommander au Conseil des maires de la MRC de Bellechasse de proclamer Bellechasse : "Berceau mondial de la technologie acéricole".

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-031

15. TRANSPORT DE PERSONNES - EMBAUCHE

ATTENDU qu'il a été convenu, lors de l'élaboration du budget 2017, de ne plus accorder un financement annuel de 30 000 \$ à l'organisme Entraide solidarité Bellechasse qui s'occupe du transport d'accompagnement ;

ATTENDU que suite à cette annonce, l'organisme ne sera plus en mesure de desservir l'ensemble de sa clientèle et ce, à compter du 1er avril 2017 ;

ATTENDU que les clients qui étaient auparavant desservis par l'organisme se devront de l'être par le service de transport de personnes de la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que la redirection de cette clientèle vers notre service aura un impact considérable sur la demande et que la coordonnatrice du service ne sera pas en mesure de répondre à cette hausse d'achalandage ;

ATTENDU les recommandations faites par le Comité de transport de personnes et le Comité administratif de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Donald Therrien,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

qu'un appel de candidatures soit lancé afin de doter un poste de technicienne au service de transport de personnes pour assister la coordonnatrice et ce, pour une entrée en fonction prévue au début du mois d'avril 2017 à raison de 28 heures/semaine.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-032

16. TACA – AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU qu'une demande a été adressée par la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) afin de reconduire les sommes versées dans le cadre de l'entente signée en 2016-2017, ce qui représente un montant de 5 250 \$ pour la MRC de Bellechasse ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse compte sur le développement des secteurs agricole et agroalimentaire pour contribuer à une activité économique dynamique ;

ATTENDU que le secteur agroalimentaire constitue une des priorités convenues au sein de la Table régionale des élus municipaux de Chaudière-Appalaches (TRÉMCA) et que cette entente permet d'agir avec un effet de levier pour réaliser des actions structurantes ;

ATTENDU la recommandation faite par le Comité administratif de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bonneau,
appuyé par M. Donald Therrien
et résolu

1° de reconduire, pour l'année 2017-2018, le montant versé dans le cadre de l'entente 2016-2017, ce qui représente un montant 5 250 \$ pour la MRC de Bellechasse, sous condition que toutes les MRC de la Chaudière-Appalaches y contribuent également.

2° d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Bellechasse, tout document relatif à cette entente.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-033

17. TROISIÈME LIEN CAPITALE-NATIONALE ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

ATTENDU qu'une résolution d'appui à la réalisation du troisième lien a été adoptée par le Conseil des maires de Bellechasse lors de sa séance de juin 2015;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse connaît une croissance démographique soutenue;

ATTENDU le potentiel de développement de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU que la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches (TREMCA) a déjà donné son appui à la construction du troisième lien à l'est de Lévis;

ATTENDU que les études, en vue de la réalisation d'un troisième lien routier entre la Capitale-Nationale et la Chaudière-Appalaches permettant aux générations futures d'avoir un milieu de vie stimulant, sécuritaire et économiquement fort, sont essentielles;

ATTENDU qu'un mandat a été octroyé à la firme Raymond Chabot Grant Thornton dans le but d'évaluer les impacts économiques qualitatifs et quantitatifs liés à la congestion routière sur les activités économiques des entreprises de la région et d'évaluer les opportunités qui seraient offertes par un troisième lien entre Québec et l'est de Lévis;

ATTENDU que copie de la présente résolution est transmise aux instances appropriées.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Dominic Roy,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

- 1° que la MRC de Bellechasse s'implique financièrement pour un montant de 1 000 \$, plus taxes, pour la réalisation de l'étude confiée à la firme RCGT, confirmant ainsi son grand intérêt à la réalisation d'un troisième lien routier entre la région de la Capitale-Nationale et celle de la Chaudière-Appalaches à l'est de Lévis;
- 2° de demander aux gouvernements du Québec et du Canada de prioriser la construction d'un troisième lien routier, peu importe la forme qu'il pourrait prendre, tout en s'assurant d'effectuer le meilleur choix au meilleur coût possible;
- 3o que M. Alain Vallières, directeur de Développement économique Bellechasse (DEB), soit délégué comme représentant de la MRC de Bellechasse pour travailler le dossier du 3^e lien avec l'ensemble des partenaires de la Chaudière-Appalaches.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-034

18. ADHÉSION À LA COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU que plusieurs municipalités du Québec et la Fédération québécoise des municipalités ont décidé de mettre en commun des ressources pour développer des produits et des services informatiques adaptés aux besoins de municipalités de moindre envergure et aux municipalités régionales de comté;

ATTENDU que la Coopérative d'informatique municipale (CIM) a été constituée afin d'offrir à ses membres utilisateurs municipaux des produits informatiques et technologiques, des services et le support connexe ainsi que des services-conseils quant à leurs besoins informatiques et leur développement informatique ou technologique, le tout sans but lucratif;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a de tels besoins et désire à cette fin devenir membre de CIM, souscrire à cette fin à vingt (20) parts du capital social de CIM, s'engager à en respecter les règlements et à souscrire au contrat à intervenir avec CIM.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Jean-Louis Thibault,
appuyé par M. Marcel Blais
et résolu

- 1^o que la MRC de Bellechasse souscrive à vingt (20) parts du capital social de CIM pour un montant total de deux cents dollars (200\$);
- 2^o que la MRC de Bellechasse adhère à la CIM à titre de membre régulier de celle-ci et, qu'à ce titre, elle s'engage à respecter les règlements de la CIM;
- 3^o que M. Hervé Blais, préfet, soit autorisé à signer tout document requis à cette adhésion au nom de la MRC de Bellechasse y compris le contrat à intervenir avec la CIM;
- 4^o que M. Hervé Blais, préfet, agisse à titre de représentant de la MRC de Bellechasse dans le cadre de l'exercice des pouvoirs et obligations conférés à titre de membre de ladite coopérative.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-035 **19. PERCEPTION DES AMENDES - SUBSTITUT**

Il est proposé par M. Yvon Bonneau,
appuyé par M. Oneil Lemieux
et résolu

d'autoriser Mme Suzanne Lévesque à faire les démarches nécessaires auprès du ministère de la Justice afin que Mme Alexandra Mathieu soit nommée perceptrice des amendes aux fins d'exécution des jugements rendus par la Cour municipale de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-036 **20. PROGRAMME MOBILISATION DIVERSITÉ**

ATTENDU que le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) a lancé un appel de propositions à l'intention des municipalités et des MRC afin d'édifier des collectivités plus accueillantes et inclusives et de favoriser l'établissement durable des personnes immigrantes dans les régions du Québec ;

ATTENDU que dans le cadre de l'appel de propositions qui se doit d'être déposé au plus tard le 3 mars 2017, la MRC de Bellechasse doit répondre à au moins un des objectifs suivants :

- 1^o accroître la capacité des collectivités à attirer des personnes immigrantes afin de favoriser leur établissement durable hors de la région métropolitaine de Montréal;
- 2^o cerner les enjeux d'immigration, de participation et d'inclusion propres au territoire concerné;
- 3^o faciliter, par la transformation des milieux lorsqu'il y a lieu, l'établissement durable des personnes immigrantes au sein des collectivités encore plus accueillantes et inclusives;
- 4^o créer ou renforcer les conditions permettant aux collectivités de prendre en compte l'apport de la diversité et de l'immigration dans les enjeux de leur développement;
- 5^o soutenir les engagements des partenaires à l'égard des personnes admises pour des motifs de protection ou pour des considérations humanitaires
- 6^o valoriser la diversité, les échanges et le réseautage interculturels.
- 7^o prévenir et contrer les préjugés, la discrimination, l'intimidation et le racisme, en prêtant une attention particulière aux personnes vulnérables à diverses formes de discrimination.

ATTENDU l'intérêt de la MRC de Bellechasse de prendre ses responsabilités en matière d'immigration sur son territoire et de bénéficier de l'expertise de l'organisme Alpha Bellechasse qui œuvre déjà auprès de la clientèle immigrante;

ATTENDU que la contribution financière de la MRC de Bellechasse au projet doit être de 50 % et qu'il est possible d'organiser un montage financier avec d'autres instances sur notre territoire;

ATTENDU la recommandation faite par le Comité administratif de la MRC.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Gilles Breton,
appuyé par M. Martin J. Côté
et résolu

1° de préparer un montage financier avec les instances concernées par les objectifs visés dans le cadre de cet appel de propositions.

2° d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC de Bellechasse, les documents requis dans le cadre de cet appel de propositions.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-037

21. PACTE RURAL 2014-2015 ET FDT 2015-2016 – SAINT-MALACHIE

ATTENDU que la municipalité de Saint-Malachie a adopté la résolution no 17-030 afin de soumettre à la MRC de Bellechasse de nouveaux projets dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 et du FDT 2015-2016 étant donné que le projet "Centre communautaire - planification" initialement soumis n'a pas évolué tel que prévu;

ATTENDU que les projets identifiés dans la résolution no 17-030 comportent des dépenses qui sont admissibles, pour les municipalités dites locales, dans le cadre du Pacte rural 2014-2015 et du PDT 2015-2016;

ATTENDU que toutes les dépenses relatives aux nouveaux projets soumis par la municipalité de Saint-Malachie ont été encourues après le 1^{er} janvier 2015.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yvon Bonneau,
appuyé par M. Gilles Vézina
et résolu

que les projets suivants, soumis par la municipalité de Saint-Malachie en date du 6 février 2017, soient acceptés :

- Rénovation du garage-remise dans la montagne La Crapaudière;
- Construction d'une remise pour le marché public estival;
- Remplacement de la glissoire et du pont de câbles du module de jeux du parc-école.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-038

22. PROJET VIVA VÉLO

ATTENDU que Entraide solidarité Bellechasse soumettra le projet Viva Vélo, dans le cadre du programme de Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins;

ATTENDU que ce projet vise à stimuler l'activité physique chez les personnes de 50 ans et plus en les invitant à participer à des activités de randonnées en groupe sur la Cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU que Desjardins exige, dans son programme d'aide au développement du milieu, qu'il y ait au moins un autre partenaire financier pour tout projet présenté.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Claude Lachance,
appuyé par M. David Christopher
et résolu

1^o que la MRC de Bellechasse accorde une aide financière de 1 000 \$ à Entraide solidarité Bellechasse pour le projet Viva Vélo, conditionnellement à ce qu'il soit retenu par Desjardins;

2^o que ce montant de 1 000 \$ soit puisé à même le budget de la piste cyclable au poste de grand-livre 1-02-640-340 "Publicité et information".

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-039

23. GAZ NATUREL – MOTION DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par M. Michel Bonneau,
appuyé par M. Yvon Bruneau
et résolu

que le Conseil de la MRC de Bellechasse félicite et remercie, M. André Amyot, de l'entreprise Kerry, pour son implication dans le dossier du gaz naturel.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-040

24. ACDC – NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT

Il est proposé par M. Dominic Roy,
appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

que M. Gilles Breton soit nommé pour agir à titre de représentant officiel de la MRC de Bellechasse sur le Comité d'Actions concertées en développement des communautés (ACDC).

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-041

25. FONDS JEUNES PROMOTEURS

Il est proposé par M. Gilles Vézina,
appuyé par M. Benoit Tanguay
et résolu

que suite à la recommandation effectuée par Développement économique Bellechasse, le Conseil de la MRC adopte le projet de modification au fonds jeunes promoteurs de la Politique d'investissement.

Adopté unanimement.

20 h 45 : Départ de M. Gilles Nadeau

26. RENDEZ-VOUS BELLECHASSE

M. Guy Boudreau informe les membres du Conseil sur le deuxième Rendez-vous Bellechasse qui est organisé par le groupe de travail Actions concertées en développement des communautés de Bellechasse (ACDC) et qui se tiendra le 3 mars prochain à la Salle communautaire de Saint-Léon-de-Standon. Ce deuxième Rendez-vous Bellechasse traitera du patrimoine comme outil de développement.

27. FORMATION – AIDE FINANCIÈRE

À titre d'information, M. Steeve Malaisson, conseiller en sécurité incendie et gestionnaire de la formation, a déposé un document faisant état des sommes qui ont été versées par le ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel.

Depuis le début de l'année 2016, l'aide financière reçue par la MRC totalise 81 698.86 \$. Celle-ci a été redistribuée à 100% aux municipalités pour les pompiers qui ont bénéficié des diverses formations offertes.

28. PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2015-2019

En lien avec la planification stratégique 2015-2019, un document est déposé à des fins d'information. Ce document décrit :

- Le bilan des actions réalisées en 2016 ou en cours de réalisation;
- Les priorités d'intervention pour l'année 2017.

29. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés:

- Statistiques du service de transport de personnes;
- Organigramme actuel de la MRC de Bellechasse;
- Redistribution des profits du Parc éolien;
- Statistiques des recensements 2016 et 2011 de Statistique Canada.

30. FARR

Un état de situation est fait au Conseil de la MRC quant aux étapes à venir dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR). Une rencontre avec le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), M. Martin Coiteux est prévue au début du mois de mars 2017.

31. PORTRAIT DE SANTÉ

Suite au dépôt du document : Le portrait des avancées et des défis en Chaudière-Appalaches pour une région en santé au Comité santé de la MRC de Bellechasse, la directrice générale propose que l'ensemble du Conseil des maires en ait une présentation. Une date sera alors déterminée au cours des prochains mois.

C.M. 17-02-042

32. AQLPA : PROGRAMME CHANGEZ D'AIR – RECYCLAGE DE POÊLES À BOIS DÉSUETS

ATTENDU que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) souhaite relancer le programme "Changez d'air – Recyclage de poêles à bois désuets";

ATTENDU que L'AQLPA est à la recherche d'un partenaire financier et s'est notamment adressé à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec FTQ;

ATTENDU que les retombées de ce programme seraient bénéfiques pour l'environnement, la santé publique, la sécurité des personnes et des biens ainsi que pour l'économie.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Bernard Morin,
appuyé par M. Daniel Pouliot
et résolu

que la MRC de Bellechasse appuie l'AQLPA dans ses démarches qui visent à relancer le programme "Changez d'air – Recyclage des poêles à bois désuets".

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-043

33. OMH

ATTENDU que le 8 septembre 2016, la Société d'habitation du Québec, par son président-directeur général, M. Michel Gagnon, accompagné de Monsieur Norbert Morin, adjoint parlementaire du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, invitait les acteurs clés du logement social du territoire de la MRC de Bellechasse à une consultation visant à échanger et à trouver les meilleures solutions pour répondre aux défis actuels et futurs;

ATTENDU que lesdites solutions visaient à mettre en place une nouvelle approche d'intervention en habitation, notamment via la mise en place de processus de regroupement des Offices municipaux d'habitation;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec souhaite que les regroupements se réalisent de façon volontaire et sur la base de consensus établis entre chacune des parties concernées ;

ATTENDU que les projets de regroupement devront se faire en vertu d'une entente qui doit répondre adéquatement aux attentes de toutes les parties et tenir compte des réalités régionales et de tout autre élément découlant de situations particulières ;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse, via la résolution C.M. 279-15, indique qu'une décision finale sera prise en vertu d'une étude plus approfondie du dossier en fonction des différents paramètres qui régiront ces regroupements ;

ATTENDU que les acteurs clés du logement social du territoire de la MRC de Bellechasse sont parvenus à un consensus quant aux paramètres de ces regroupements.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par M. Gilles Breton
et résolu

- 1^o que le Conseil des maires de la MRC de Bellechasse demande à la Société d'habitation du Québec de respecter le processus de consultation entrepris par les acteurs clés du logement social du territoire de la MRC de Bellechasse ;
- 2^o que le Conseil des maires de la MRC de Bellechasse demande à la Société d'habitation du Québec de respecter le consensus établi par les acteurs clés du logement social du territoire de la MRC de Bellechasse, soit de créer trois regroupements d'Offices municipaux d'habitation ;
- 3^o de recommander aux seize directions d'Offices municipaux d'habitation d'entamer les travaux avec le modèle retenu par le Conseil des maires de la MRC de Bellechasse.

Adopté unanimement.

C.M. 17-02-044

33. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Marcel Blais,
et résolu

que l'assemblée soit levée à 21 h 29.

Préfet

Secrétaire-trésorière